

---

# Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'évolution des infrastructures scolaires et d'accueil à Val-de-Travers

---

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

## 1. Introduction et contexte général

L'offre en structures d'accueil extrafamilial a connu une évolution considérable à Val-de-Travers depuis la fusion des communes. Parti de quelques structures indépendantes, le Conseil communal et les chefs de dicastère successifs ont su faire évoluer la situation en ce qu'elle est aujourd'hui, par de nombreux agrandissements successifs, par de nombreuses augmentations de personnel, offrant au fil des années aux parents du Val-de-Travers, un nombre toujours croissant de places d'accueil dans les villages de Couvet, de Môtiers et de Fleurier, aussi bien pour les enfants en âge de scolarité, le parascolaire, de 4 à 12 ans, que pour les tout-petits, le préscolaire, de 0 à 4 ans.

De son côté, le canton de Neuchâtel poursuit sa politique de soutien à la création de ces structures d'accueil, par une révision récente de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) définissant les objectifs cantonaux en matière de nombre de place d'accueil, et donnant un cadre légal strict à l'exploitation de ces structures. Même si les objectifs que le Conseil d'Etat s'est fixés ne sont pas atteints aujourd'hui, à l'échelle cantonale, et encore moins à l'échelle du Val-de-Travers, il faut rester conscient que notre canton demeure dans le « top-cinq » des meilleurs cantons suisses en ce qui concerne le taux de couverture (nombre de places d'accueil par rapport au nombre d'enfants).

En parfaite adéquation avec son programme de législature, le Conseil communal dresse aujourd'hui un bilan global sur l'accueil extrafamilial à Val-de-Travers mais aussi sur les structures scolaires dont il dispose pour mener à bien sa mission régaliennne d'enseignement. Il soumet à votre appréciation les options stratégiques qu'il suggère de prendre pour continuer le développement de nos services, en nous dotant de nouvelles infrastructures qui pourraient subvenir à nos besoins à long terme.

## 2. Rappel de la séance du CG du 25 septembre 2017

Lors de cette séance, votre autorité acceptait unanimement un crédit de 25'000 francs sollicité par le Conseil communal pour terminer l'étude d'un nouveau site préscolaire, étude initiée en 2016, visant à transformer l'ancien restaurant « La Fourchette », au Centre sportif régional, en une nouvelle structure d'accueil préscolaire.



COMMUNE DE  
**VAL-DE-TRAVERS**

LE VAL-DE-TRAVERS  
*qualités naturelles*

Considérant les interventions des différents groupes, le Conseil communal a poursuivi ses réflexions dans la ligne que votre autorité a dictée, à savoir de considérer un accueil préscolaire sur deux sites plutôt qu'un seul, mais aussi de considérer non seulement l'offre préscolaire, mais aussi celle du parascolaire, aussi bien que les besoins d'autres services communaux tels que la bibliothèque. La réflexion a également intégré l'optimisation des horaires de l'école ou encore le manque de salles de gymnastique.

D'aucuns regrettaient toutefois l'utilisation de nouveaux crédits pour des études qui pourraient peut-être être évitées en privilégiant une implication plus importante du Conseil communal, voire des commissions ad-hoc dans la réflexion. C'est dans une parfaite harmonie avec cet esprit économe que ce rapport vous est présenté.

### **3. Situation de l'accueil préscolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

#### **3.1. Demande d'accueil préscolaire supérieure à l'offre**

Au début de cette année, la situation de l'accueil préscolaire dans nos crèches a fondamentalement changé : nous nous sommes trouvés dans une situation où nous devons potentiellement refuser l'accueil à des parents qui en faisaient la demande pour leur enfant, notamment des personnes qui considéraient de se déplacer dans notre commune pour y travailler ou même pour y vivre.

Historiquement et jusqu'à ce jour, les crèches communales ont toujours été en mesure d'accepter la majorité des demandes d'accueil d'enfants, souvent en devant jouer tout de même avec les jours et les horaires d'accueil, pour tenter de contenter chacun avec le personnel et les locaux disponibles. La stratégie du Conseil communal a toujours été la même, celle de ne pas refuser d'accueil dans nos crèches, en respectant bien évidemment les règles cantonales en termes de priorités d'admission qu'il n'est pas inutile de rappeler brièvement. Les priorités d'admission sont régies par la directive 13 de l'Office des structures d'accueil extrafamilial (OSAE) ainsi :

##### *Préscolaire :*

- *Priorité 1 : Enfant dont le – ou les – parents exercent une activité professionnelle, le taux de placement se déterminant selon le taux d'activité le plus bas des deux parents (y compris chômage avec inscription à l'ORP)*
- *Priorité 2 : Enfant dont la fratrie fréquente déjà la structure*
- *Priorité 3 : Enfant dont l'accueil a été demandé par un professionnel du domaine social, éducatif ou médical*

##### *Parascolaire :*

- La *priorité 1* ci-dessus s'applique. Les priorités 2 et 3 sont laissées à l'appréciation de la Commune

Cette nouvelle *situation* du début 2018 est due à plusieurs phénomènes. Le premier est celui d'une offre plus abondante, qui a suscité une demande plus importante elle aussi. Le second est indubitablement lié à la diminution de l'offre en places d'accueil chez les mamans de jour au Val-de-Travers, notamment suite au durcissement des règles et des conditions financières qui leur ont été imposées par l'Etat et qui ont découragé certaines mamans de poursuivre leur activité.

A la lumière de cette nouvelle situation, le Conseil communal a dû prendre des mesures d'augmentation du personnel d'encadrement, pour ne pas faillir à sa stratégie, et donc, de pouvoir continuer à répondre favorablement à la demande sans cesse grandissante en accueil préscolaire. Sans cette action du Conseil communal en fin d'année 2017, il s'agissait de 22 demandes d'accueil préscolaire qui auraient dû être refusées, alors même que notre Commune se situe très en deçà des quotas déterminés par la loi cantonale. Une analyse fine de la situation a été réalisée par le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement. Il s'agissait de considérer :

- *Les capacités d'accueil officielles telles qu'autorisées par l'OSAE*
- *Le nombre d'enfants pouvant être accueillis dans les différents groupes d'enfants par rapport aux taux d'encadrements légaux et en fonction du personnel disponible*
- *Les horaires et les conditions de travail du personnel*
- *L'organisation des groupes d'enfants dans les structures*
- *L'accueil des enfants actuellement inscrits et toutes possibilités d'ajustements des plages d'accueil actuelles*
- *Les listes d'attentes (OSAE)*
- *Les demandes « internes » en attente (parents dont nous accueillons déjà les enfants, mais avec des demandes de modification de leurs plages d'accueil)*

Les *conclusions* de cette analyse ont été sans appel : dans les conditions opérationnelles de la fin 2017, ces 22 demandes d'accueil ne pouvaient pas être honorées.

### **3.2. Engagement de personnel**

Lors de sa séance du 20 décembre 2017, le Conseil communal a pris la décision d'engager le personnel nécessaire afin d'éviter ces multiples refus ; ces enfants et leurs familles ont tous obtenus l'accueil souhaité, *provisoire* toutefois, puisque la commission de gestion et des finances devait encore être consultée pour valider les 2.5 EPT nécessaires pour mettre à exécution cette décision. La CGF a validé ces engagements lors de sa séance du 12 février 2018, décision qui a permis au Conseil communal de pérenniser les contrats de travail de ces nouveaux collaborateurs, portant ainsi le nombre d'EPT total de la crèche à 26.2 au 01.04.2018.

Après avoir exploité toutes les places d'accueil rendues disponibles par ces engagements de personnel, il est important de connaître nos options futures. Sur certains sites, de nouveaux engagements de personnel nous permettront d'accueillir plus d'enfants ; sur d'autres, la surface des locaux nous en empêchera et seules de nouvelles structures nous permettront d'augmenter encore notre capacité d'accueil.

### **3.3. Impact sur les finances communales**

Du côté des finances, la conséquence de ces multiples engagements est une augmentation de 143'503.15 francs du budget des salaires de la crèche. Bien évidemment, l'accueil de 22 nouveaux enfants engendre des revenus supplémentaires pour le compte fonctionnel 5451 *Crèches et garderies*. Une analyse des capacités contributives de chacune des familles concernées nous a permis d'estimer ces revenus avant la mise en place de ces mesures. La part des revenus venant des parents est de 8'772.78 francs par mois, alors que la part communale est de 8'431.22 francs par mois, pour un total de revenus mensuels de 17'204 francs. Ces rentrées additionnelles sont à comparer avec l'augmentation mensuelle des salaires du personnel qui est de 14'902.85 francs, charges sociales comprises. Cette opération améliorera donc le résultat opérationnel de la crèche de 2'301.15 francs par mois même s'il faut

se souvenir que la part communale reste bel et bien une charge additionnelle pour la commune de Val-de-Travers, charge qui nous incomberait aussi si ces 22 enfants devaient trouver une place d'accueil chez une maman de jour ou dans une autre structure d'accueil.

En résumé, l'évolution du poste Crèches et garderies (5451) est le suivant :

- Budget 2018 (charges nettes) :	379'320.—
- Charges salaires suppl. :	143503.15
- Charges sociales suppl. :	25'830.60
- Revenus parents :	- 105'273.40
- Part communale :	- 101'174.65
- Nouveau budget 2018 (charges nettes):	342'205.70
- Diminution du déficit de la crèche :	37'114.30

Cette diminution de déficit s'explique simplement, puisqu'hormis les charges de personnel supplémentaires, nous conservons les mêmes charges fixes pour l'ensemble de nos structures. Il s'agit donc d'une optimisation de l'utilisation des plages d'accueil disponibles en maximisant leur « remplissage ». D'un point de vue opérationnel, il s'agit donc d'une bonne opération financière pour le compte fonctionnel 5451.

Pour une analyse globale de l'impact sur les finances communales, il n'est toutefois pas suffisant de considérer que le *déficit* opérationnel de la crèche a diminué de 37'114.30 francs, puisqu'il faut considérer, comme mentionné plus haut, l'augmentation de la part communale.

Pour rappel, le prix d'une journée complète au préscolaire est de 115 francs. Après déduction de la subvention cantonale, *financée* par les employeurs du canton, le solde de 85 francs est à répartir entre les parents et la Commune, en fonction des revenus des parents. La participation de la commune est d'environ 52% de ces 85 francs sur l'ensemble de l'accueil à Val-de-Travers ; elle est considérée comme un revenu de la crèche, mais est payée par la Commune quand même. C'est donc un revenu au compte 5451, ce qui explique la diminution du déficit de la crèche de 37'114.30 francs, mais c'est une charge pour le compte 5458 *Part communale*.

En résumé, pour comprendre l'impact final sur le budget de la Commune de Val-de-Travers, il faut faire le calcul suivant :

- Augmentation de la part communale pour ces 22 enfants accueillis (charge) :	101'174.65
- Diminution du déficit opérationnel de la crèche (revenu) :	- 37'114.30
- Impact net sur les finances communales (augmentation de charges) :	64'060.35

### 3.4. Revenus indirects

La création de toutes ces places de travail pour accueillir ces 22 enfants, en augmentant la charge communale de 64'060.35 francs pourra certainement amener à réflexion, mais en parallèle à cette analyse des charges et revenus directs et contrôlés, il faut aussi considérer qu'en accueillant ces enfants et acceptant cette charge additionnelle, nous allons aussi observer un effet sur les situations fiscales de chacune de ces familles. Le Conseil communal a poursuivi l'analyse des situations de chacune d'entre elles, et sur la base de leurs déclarations quant aux conséquences d'un éventuel refus de l'accueil de leur enfant, nous avons pu estimer l'effet sur les ressources fiscales de la commune de Val-de-Travers.

Certaines de ces familles ont clairement basé leur décision de s'établir au Val-de-Travers sur la disponibilité de places d'accueil. L'intégralité de leur contribution fiscale était donc conditionnelle à l'obtention d'une place dans nos structures. D'autres familles ont mentionné le fait que l'un des parents devrait renoncer à *son* activité, d'autres ont dit qu'elles trouveraient d'autres solutions de garde, d'autres réduiraient simplement leur taux d'activité. Cette collecte d'informations nous a permis d'estimer que si toutes ces familles se voyaient refuser l'accueil de leur enfant, la perte fiscale ou manque à gagner fiscal pour la commune de Val-de-Travers se chiffrerait entre 30'000 francs et 40'000 francs. Bien évidemment, il faudra attendre l'année 2019 avant que cet impact fiscal ne se matérialise, il s'agit donc de considérer cela à moyen terme.

#### **4. Etat des lieux – avril 2018**

D'abord, il faut noter que malgré les 2.5 EPT engagés en début 2018, les listes d'attentes aussi bien préscolaire que parascolaire se sont à nouveau remplies. Nous nous retrouvons une nouvelle fois devant un défi d'optimisation, de réflexion quant à des solutions alternatives nous permettant de ne pas considérer de refus, et en parallèle de potentiels nouveaux engagements de personnel (~ 1.2 EPT). En effet, lors de la rentrée d'août 2018, de nouveaux enfants en âge préscolaire entreront à l'école, et devront ainsi passer au parascolaire qui n'est en règle générale pas en mesure de les accepter sans quelques optimisations.

Passons en revue nos différentes structures d'accueil et donc les 159 places d'accueil que nous offrons à notre population, distribuées sur sept sites répartis sur les villages de Couvet, de Môtiers et de Fleurier. Cette section vous présente chacun de ces sites et dresse un bilan succinct de leur situation, leur taux de fréquentation et surtout des possibilités à notre disposition pour d'éventuels agrandissements.

##### **4.1. Nos structures à Couvet**

Le bâtiment sis Edouard Dubied 2, à Couvet, abrite nos deux plus grandes structures. Le préscolaire se situe au rez-de-chaussée ; il offre 31 places d'accueil. Le parascolaire situé au premier étage offre 33 places d'accueil. Le 3<sup>ème</sup> site de Couvet se trouve au Centre sportif régional. En effet, l'augmentation significative de la fréquentation du parascolaire à Couvet nous avait contraint, à la rentrée scolaire 2016-2017, à affecter une salle de classe du pavillon scolaire de Couvet au parascolaire, plus particulièrement aux tables de midi. A la rentrée scolaire 2017-2018, l'école Jean-Jacques Rousseau a été contrainte d'ouvrir une classe de 1-2H, et a ainsi repris la salle de classe en question. Pour pallier à cela, une structure a été installée dans l'enceinte du Centre sportif régional, utilisant une partie du restaurant comme salle d'accueil parascolaire, exclusivement pour les élèves du cycle 2 (5H à 8H), ce que nous appelons le « para 2 » ; au départ, il s'agissait uniquement d'y installer des tables de midi.

La demande continuant de grandir, une salle de théorie du CSR a elle aussi dû être convertie en structure parascolaire, puisque le besoin d'accueil ne se limitait plus, pour ces « para 2 », à un accueil à midi, mais aussi le matin avant l'école, ainsi que l'après-midi après l'école. Cette structure décentralisée fonctionne donc sur deux locaux distincts, non sans quelques complications opérationnelles en passe d'être résolues. Elle aura permis d'accueillir quelques enfants de plus, libérant ainsi quelques places sur la structure principale, qui voit la demande accrue des nouveaux parascolaires, ces enfants qui viennent de débiter leur scolarité obligatoire, qui sont pour la plupart d'entre eux, issus de notre structure préscolaire. Avec ces

20 places au Centre sportif, nous disposons ainsi de 53 places d'accueil parascolaire et de 31 places d'accueil préscolaire à Couvet, portant ainsi le total de places dans ce village à 84 depuis le mois d'août 2017.

Dans la configuration actuelle, le bâtiment Edouard Dubied 2, propriété de la Commune, ne permet plus aucune augmentation du nombre de places. En effet, de multiples réorganisations ont déjà eu lieu, permettant une utilisation optimisée de l'espace, ne laissant à ce stade, plus aucune marge de manœuvre. Le troisième étage de l'immeuble, quant à lui, est occupé depuis bien longtemps par une entreprise privée.

En ce qui concerne le CSR, une transformation légère est en cours de réalisation, elle permettra de recentrer les enfants sur le même secteur, au fond du restaurant, libérant ainsi la salle de théorie. Elle permettra surtout une augmentation du nombre de places d'accueil parascolaire juste suffisante pour accueillir les nouveaux inscrits (5 places supplémentaires).

#### **4.2. Nos structures à Môtiers**

Situées dans le collège de Môtiers, les structures communales offrent à ce jour 12 places d'accueil préscolaire au dernier étage du collège ainsi que 17 places d'accueil parascolaire dans l'ancienne salle de l'école ménagère.

Cette structure môtisane a elle aussi atteint ses limites, et l'évolution de l'organisation des classes dans ce collège ne laisse aucun volume libre pour une éventuelle extension. Il est important aussi de relever qu'une crèche située au troisième étage d'un collège n'apporte en aucun cas la flexibilité et le confort dont les équipes éducatives auraient besoin pour faire leur travail de façon efficiente, puisqu'en considérant les taux d'encadrements légaux, une éducatrice peut s'occuper seule de 5 bébés, ce qui ne facilite pas les départs en promenades ou autres sorties de la structure dès lors qu'il y a 3 étages à descendre et à remonter.

#### **4.3. Nos structures à Fleurier**

La structure principale de Fleurier se situe rue du Temple 7, en face de l'Hôtel de Ville de Fleurier. Ces locaux sont loués à un propriétaire privé par l'intermédiaire d'un bail à loyer commercial de 10 ans signé le 1<sup>er</sup> mars 2014 par la Commune de Val-de-Travers. Sur deux étages, ce bâtiment nous permet l'exploitation de 18 places d'accueil préscolaire et de 11 places d'accueil parascolaire.

A la rentrée scolaire 2017-2018, le Conseil communal a transformé une salle de classe du collège enfantine, sis rue du Temple 9, en une structure d'accueil parascolaire, offrant 17 places d'accueil supplémentaires et portant ainsi le total de places pour Fleurier à 46.

Le bâtiment de Temple 7 nous a posé de nombreux problèmes d'organisation, et après plusieurs optimisations, nous sommes aujourd'hui arrivés à son utilisation maximale, tant et si bien que de nouvelles solutions doivent être trouvées d'ici la rentrée d'août 2018, sans quoi nous risquons une fois encore d'entrer dans une politique de refus d'accueil, ce qui n'est pas souhaité par le Conseil communal et contraire à son programme de législature.

#### **4.4. Taux de fréquentation**

Une analyse des taux de fréquentation dans chacune de nos structures préscolaires et parascolaires vous permettra d'apprécier la situation. D'abord, il est important de rappeler quelques principes en matière de fréquentation des structures.

L'analyse des courbes de fréquentation produite par un simple rapport entre les enfants

accueillis et le nombre de places disponibles peut amener à des conclusions erronées. D'une part, les sites d'accueil sont moins fréquentés les mercredis et les vendredis après-midi en raison des emplois du temps professionnels ou privés des parents, et d'autre part, parce qu'un certain nombre de places restent disponibles en faveur des enfants dont les parents exercent une activité professionnelle irrégulière, par exemple dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente ou des transports. Ces éléments auront l'effet inévitable de laisser quelques places inoccupées à ces moments-là, et donc de faire baisser les taux de fréquentation mensuels, même si à d'autres moments dans la semaine, la structure pourra être bien plus fréquentée, notamment les mardis et les jeudis à midi qui sont toujours très demandés au parascolaire.

Ensuite, il faut considérer le fait qu'un taux de fréquentation de 100% n'est atteignable qu'en théorie, et surtout, uniquement au préscolaire où les enfants ont la possibilité d'être accueillis toute la semaine. Ceci n'est pas le cas au parascolaire, puisque les enfants vont à l'école. On observe donc que l'âge moyen des enfants fréquentant un parascolaire influence son taux de fréquentation maximum ! A titre d'exemple, pour un parascolaire fréquenté uniquement par des élèves du cycle 2 (5H à 8H), communément appelé un « para 2 », son taux de fréquentation théorique maximum est de 64%, puisque tous ces élèves vont à l'école 5 matins et 4 après-midis chaque semaine. Pour un parascolaire fréquenté uniquement par des élèves de 1ère année HarmoS ayant le même horaire scolaire, ce taux maximum théorique est de 84%. Dans des villages plus grands, où l'école répartit intelligemment les demi-journées de congé des différentes classes d'une même année de scolarité, alors le taux maximum peut remonter. Dans un village plus petit ayant une seule classe de 1-2H par exemple, alors les demi-journées où ces élèves sont en classe laisseront le parascolaire inoccupé si des classes d'autres niveaux ne sont pas en congé.

Selon l'âge et l'horaire scolaire des enfants, le taux théorique maximal de fréquentation d'une structure parascolaire se situe donc entre 64% et 84%, voire légèrement plus selon l'organisation de l'école et de ses horaires.

Finalement, on observera aussi que ce taux de fréquentation théorique maximum est difficilement atteignable en réalité, les contraintes d'organisation et d'optimisation des horaires de chacun des enfants imposent des irrégularités. En pratique, si on atteint 95% des maxima théoriques, on peut considérer avoir extrêmement bien « rentabilisé » les places à notre disposition, ce qui ramène nos taux à la fourchette comprise entre 60% et 95% pour une utilisation efficiente des places d'un parascolaire et à 95% pour le préscolaire. Ici encore, il faut rappeler que la structure des lieux, la taille de l'école et ses horaires, mais aussi les contraintes spatiales peuvent nous empêcher d'approcher ces taux.

Un dernier effet pouvant induire le lecteur en erreur à l'analyse des taux de fréquentation des structures est celui des vacances scolaires. En effet, les explications faites ci-dessus basées sur l'horaire des élèves et la distribution des jours de congés ne se vérifie plus pendant les vacances scolaires, puisque souvent les parents continuent de travailler, et inscrivent donc leurs enfants au parascolaire à des taux bien plus élevés qu'habituellement. Même si cela a un effet positif sur nos revenus, puisque les vacances ne sont pas comprises dans la tarification mensuelle et sont donc facturées en supplément, nous devons en tenir compte dans l'analyse des taux de fréquentation.

En résumé, on considère les taux suivants moyens comme correspondant au maximum réel de fréquentation des structures.

- Préscolaire 95%
- Parascolaire (avril, juillet, août, octobre) 85%
- Parascolaire (hors vacances scolaires) 75%

Considérant ces maxima, les données de fréquentations de nos structures ont été pondérées pour que l'on puisse comparer leur remplissage par rapport à un même 100% (ligne horizontale rouge) sur chaque graphique.

Ci-dessous, les statistiques de nos trois sites depuis le début 2017. Il est intéressant de voir aussi les augmentations du nombre de places réalisées pendant cette période. Sans cette information, on pourrait aussi imaginer une baisse de la demande, qui manifestement n'est pas le cas.

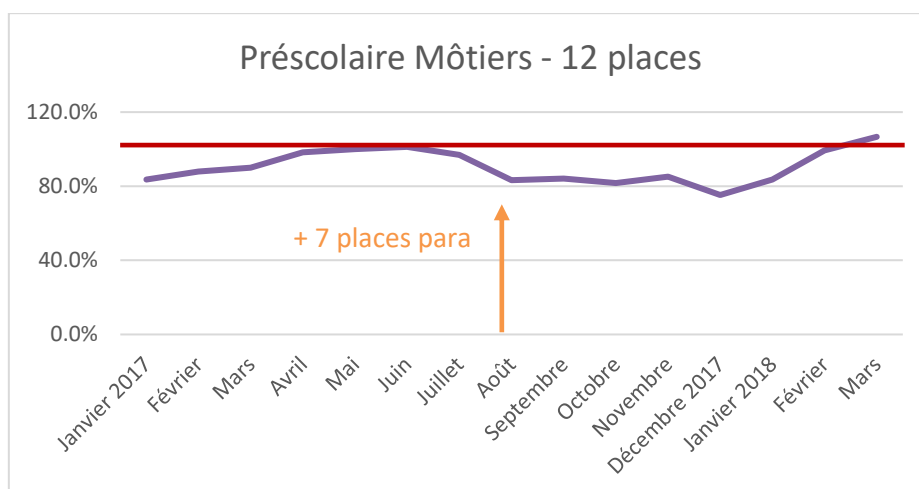


Figure 1: Taux de fréquentation préscolaire à Môtiers

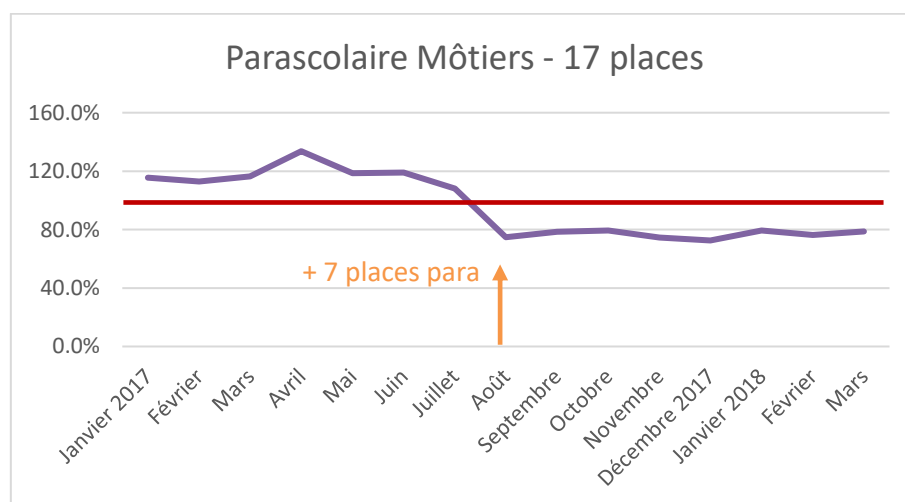


Figure 2: Taux de fréquentation parascolaire à Môtiers

On peut constater sur les Figure 1 et Figure 2 ci-dessus, que la structure de Môtiers a vécu une moitié d'année 2017 relativement compliquée, et systématiquement proche de la limite du nombre d'enfants pouvant être accueillis. Vu la demande croissante au changement d'année scolaire (août 2017), où les « grands du préscolaire » deviennent les « petits du parascolaire », une augmentation de 7 places au parascolaire a permis une réorganisation et montre une baisse



du taux, qui depuis est remonté au maximum au préscolaire, le parascolaire restant dans une proportion raisonnable. L'arrivée la fin de l'année scolaire nous annonce toutefois déjà un effet similaire à celui d'août 2017.

A Fleurier, on constate le même phénomène sur les Figure 3 et Figure 4, puisque la situation bien tendue en début 2017 nous a conduits à réaliser une augmentation du nombre de places parascolaires. On voit que celle-ci a rapidement été absorbée, puisqu'en février 2018, nous avoisinons à nouveau un taux de fréquentation proche de la limite. L'offre ainsi créée en août 2017 a donc été rattrapée par la demande toujours en augmentation.

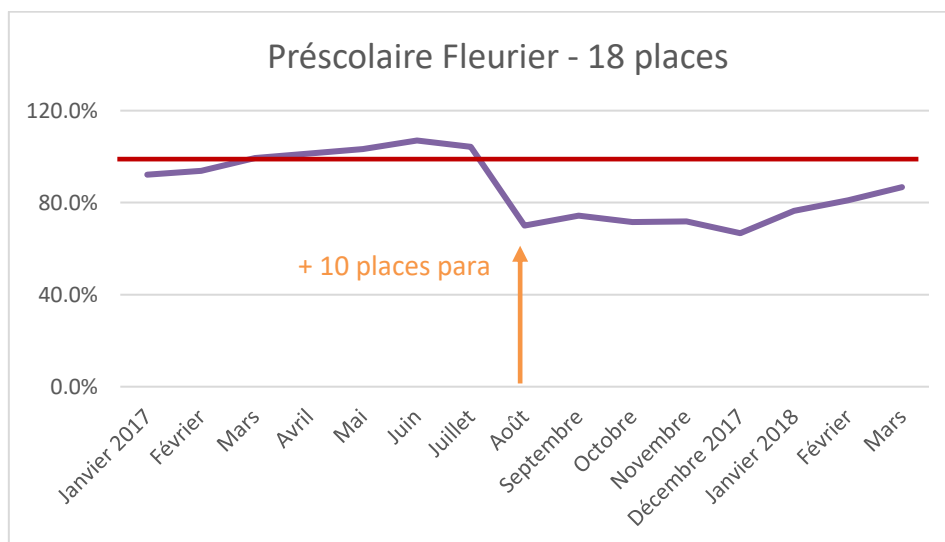


Figure 3: Taux de fréquentation préscolaire à Fleurier

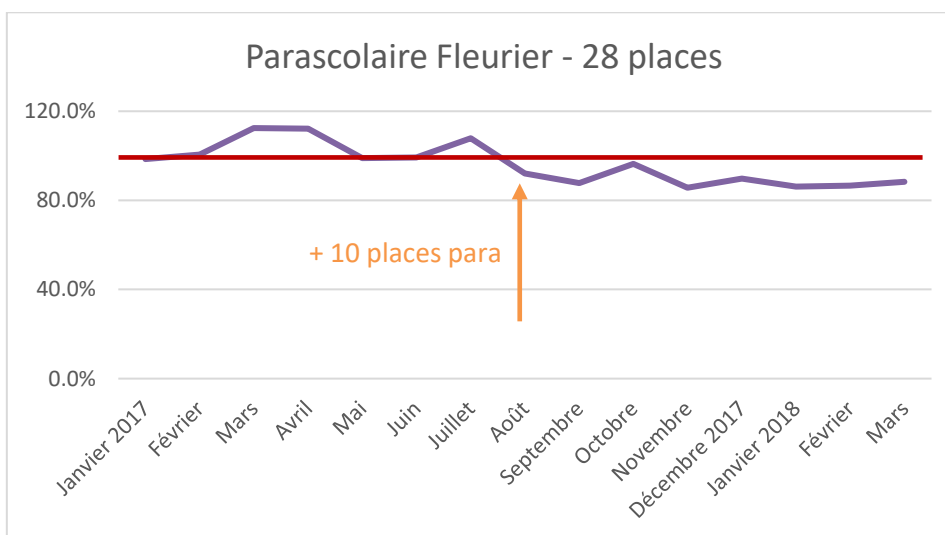


Figure 4: Taux de fréquentation parascolaire à Fleurier

L'analyse se confirme à Couvet, ou de manière similaire, ces enfants accueillis au préscolaire qui entrent à l'école ont créé une demande au parascolaire que nous n'arrivons pas satisfaire, raison de l'augmentation de 14 places parascolaires en août 2017. On voit sur la Figure 6 que malgré cette augmentation de places au parascolaire, le taux de fréquentation a augmenté, nous indiquant que la demande à ce *moment-là* était supérieure à l'augmentation de places que nous avons pu effectuer ! Par contre, la Figure 5 démontre que cette augmentation au parascolaire a permis de créer un peu de marge au préscolaire, qui à ce jour s'est presque résorbée !

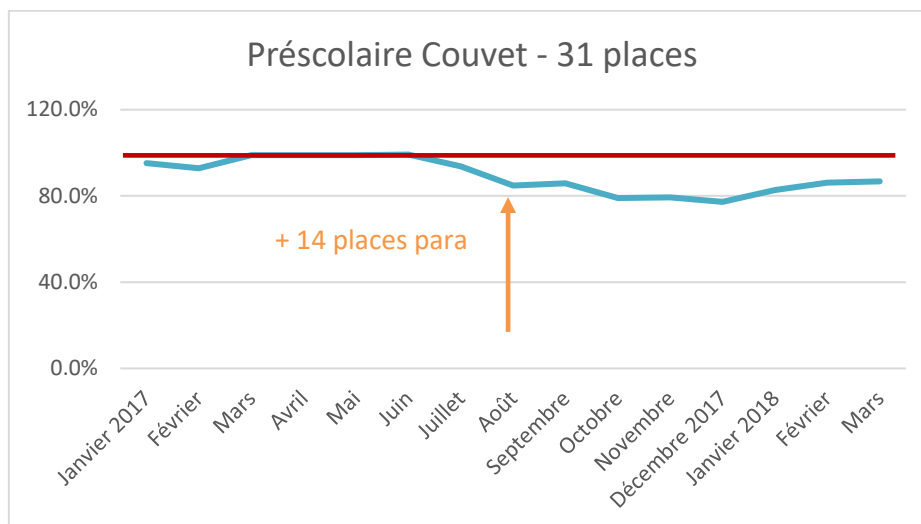


Figure 5: Taux de fréquentation préscolaire à Couvet

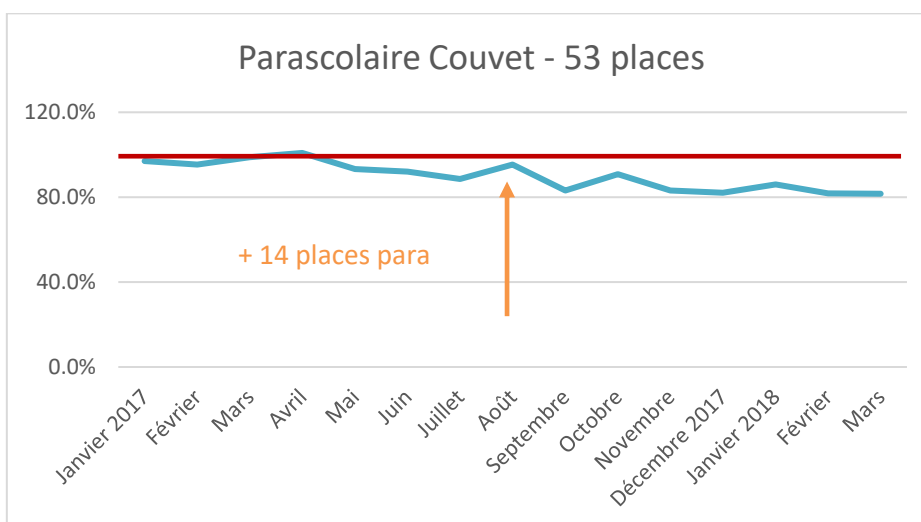


Figure 6: Taux de fréquentation parascolaire à Couvet

#### 4.5. Statistique annuelles de l'OFAS

Le logiciel ETIC-AEF, utilisé pour la gestion de la crèche, nous permet de remonter jusqu'en 2013 pour consulter les *statistiques* de fréquentation de nos structures.

Le Tableau 1 ci-dessous présente la totalité des enfants accueillis depuis 2013 jusqu'à la fin de l'année 2017. Il indique aussi l'évolution du nombre de places autorisées dans nos structures ainsi que le taux de *remplissage* indicatif calculé selon le nombre de jour subventionnés en préscolaire (240 par année) et en parascolaire (225).

Tableau 1: Statistiques de fréquentation depuis 2013

	Année	Nombre d'enfants accueillis				Places	Taux Rempl.
		Matin	Midi	Après-midi	Somme		
Préscolaire	2013	12081	11520	9597	33198	54	90%
	2014	14262	13270	11304	38836	71	80%
	2015	13087	12439	11222	36748	61	88%
	2016	13742	13333	12092	39167	61	94%
	2017	13447	13352	11883	38682	61	93%
Parascolaire	2013	4360	5767	4802	14929	26	113%
	2014	7865	9570	8383	25818	49	104%
	2015	9682	11202	9796	30680	61	99%
	2016	11249	12859	10953	35061	81	86%
	2017	12464	15146	12174	39784	98	80%

Il est intéressant de constater que notre fréquentation en préscolaire reste relativement constante, ce qui est cohérent avec le nombre de places inchangé depuis 2015, alors que ce sont les places en accueil parascolaire qui ont évolué ces derniers temps, principalement par le fait que les enfants fréquentant le préscolaire continuent en général vers le parascolaire.

#### 4.6. AFJ (Accueil Familial de Jour) – Mamans de Jour

La LAE permet aussi aux familles d'accueil de s'inscrire à l'AFJ, association servant de base centrale à toutes les mamans de jour du canton. L'AFJ leur fournit une structure juridique et leur facilite la gestion administrative et financière.

En principe, une maman de jour ne peut accueillir que 5 enfants dans son foyer, y compris les siens, même si ceux-ci ne sont pas systématiquement à la maison en même temps que les enfants accueillis. La commune reçoit une copie des autorisations des mamans de jour délivrées par l'OSAE. A ce jour, nous comptons 22 mamans de jour réparties ainsi :

- Fleurier 11
- Couvet 5
- Travers 2
- Les Verrières 2
- Môtiers 1
- Boveresse 1

A noter qu'à fin 2017, ce nombre était de 25. Il est important de savoir que le nombre de mamans de jour a tendance à être à la baisse. En effet, les conditions sont devenues plus strictes, il devient de plus en plus difficile pour une maman de jour de se conformer aux règles en vigueur et de trouver un équilibre financier qui justifie son engagement.

Nous ne connaissons que très vaguement le nombre de places fournies par toutes ces mamans de jour, seule la facturation de la part communale nous permet quelques analyses. Pour le calcul du nombre de places offertes, nos estimations et l'analyse des factures reçues de l'AFJ nous portent à considérer 38 places d'accueil préscolaire et 25 places d'accueil parascolaire.

La Commune n'a pas le loisir de maîtriser la facturation qui est faite aux parents qui placent leurs enfants chez les mamans de jour. Typiquement, on constate que la répartition entre les parents et la commune diffère fortement entre nos structures et les mamans de jour. En moyenne, la facturation faite par nos services montre que la Commune finance 52% de la facture, alors que les parents en assument, en moyenne, le 48%. La même analyse au niveau de l'AFJ démontre que la Commune assume 65% de la facture. Une explication réside

notamment dans la structure des revenus différente entre usagers de nos structures et usagers de l'AFJ. Nous constatons, particulièrement au Val-de-Travers, que nombre d'usagers des mamans de jour sont des personnes à capacité contributives plus faibles que la moyenne (familles monoparentales, au bénéfice de prestations sociales partielles, avec des revenus plus modestes). Cela peut expliquer cette différence de proportion entre financement des usagers et financement des communes. L'expérience démontre aussi que certains usagers de l'AFJ préfèrent une formule d'accueil familial à domicile qui présente davantage de souplesse dans les horaires de dépose et reprise des enfants, ce qui est particulièrement marquant pour les personnes travaillant loin de la commune, devant se déplacer, avec les aléas en lien avec les transports, ou dans les secteurs de la vente, où les horaires de fermeture des magasins ne sont pas en adéquation avec les horaires d'ouverture des crèches, qui, dans ce cas, ferment trop tôt.

On doit aussi *constater* aussi que les mamans de jour ne respectent que très rarement la directive 13 de l'OSAE qui règle les priorités d'admission des enfants énoncée au chapitre 3.1.

#### 4.7. Loi sur l'Accueil des Enfants (LAE) et taux de couverture

Le Grand Conseil a *accepté*, le 1<sup>er</sup> août 2015, la révision de la loi sur l'accueil des enfants qui selon son article premier, a pour but :

- a. De développer l'accueil extrafamilial des enfants de leur naissance jusqu'à la fin du second cycle scolaire
- b. De garantir la qualité et l'universalité de l'accueil extrafamilial
- c. D'encourager le développement de l'accueil extrafamilial d'enfants à besoins spécifiques et la garde d'enfants malades
- d. D'encourager le développement d'accueil familial de jour
- e. D'encourager le développement préscolaire et parascolaire, de sorte à atteindre un taux de couverture cantonal d'au moins 30% pour l'accueil préscolaire et d'au moins 20% pour l'accueil parascolaire
- f. De régler les modes de financement de l'accueil des enfants par l'Etat, les communes, les employeurs et les représentants légaux.

Le Tableau 2 ci-dessous présente un résumé des places d'accueil disponibles à ce jour au Val-de-Travers. Il inclut les *places* communales (dénommées AEF-VDT), mais aussi les places d'accueil proposées par les mamans de jour, représentées par l'AFJ (dénommées AFJ-VDT). Les chiffres présentés ici concernent toute la population du Val-de-Travers, donc y compris les enfants des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées. Outre le nombre de places d'accueil disponibles, le Tableau 2 calcule le pourcentage de satisfaction des objectifs cantonaux, le 100% étant défini par la LAE, fixée à 30% des enfants au préscolaire et 20% des enfants au parascolaire.

**Tableau 2: Résumé des places d'accueil actuelles au Val-de-Travers**

	2018	% LAE
AEF - VDT - Pré	61	55%
AEF - VDT - Para	98	52%
AFJ - VDT - Pré	38	34%
AFJ - VDT - Para	25	13%
Val-de-Travers - Pré	99	89%
Val-de-Travers - Para	123	65%

Comparant la situation de Val-de-Travers à l'énoncé de la lettre e) de l'article premier de la LAE cité ci-dessus, on peut constater qu'à ce jour, à l'échelle du cercle scolaire du Val-de-Travers, nous disposons de 61 places d'accueil préscolaire communales (AEF – VDT - Pré), ce qui correspond à 16% des enfants en âge d'accueil préscolaire dans notre cercle, y compris les communes des Verrières (44 enfants) et de La Côte-aux-Fées (23 enfants). L'objectif du Grand Conseil (taux de couverture d'au moins 30% pour le préscolaire) appliqué à l'effectif de notre cercle pour l'année scolaire 2017-2018 nous imposerait de mettre à disposition 111 places d'accueil préscolaire, soit 26 places de plus qu'aujourd'hui, notre taux de couverture préscolaire actuel couvre donc 89% de l'objectif cantonal (55% si l'on ne considère que les places communales).

La même réflexion appliquée au parascolaire nous informe que les 98 places d'accueil parascolaire communales à notre disposition aujourd'hui (AEF – VDT - Para) couvrent 12% de l'effectif 2017-2018 des élèves en âge d'accueil parascolaire sur le cercle scolaire du Val-de-Travers (947), y compris les élèves des Verrières (73) et de La Côte-aux-Fées (38). En conséquence, l'objectif du Grand Conseil (taux de couverture d'au moins 20% pour le parascolaire), nous demanderait de mettre à disposition 189 places d'accueil parascolaire, à savoir 66 places supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Notre taux de couverture parascolaire actuel couvre donc 65% de l'objectif cantonal (52% si l'on ne considère que les places communales).

Le Tableau 3 offre les mêmes informations que le Tableau 2, mais avec une décomposition sur nos trois sites actuels. A noter que les effectifs de Travers et Noiraigue ont été affectés aux structures de Couvet, ceux de Boveresse et Môtiers à la structure de Môtiers, et les effectifs de St-Sulpice, Buttes, Les Bayards, La Côte-aux-Fées et Les Verrières à celle de Fleurier. Il en est de même pour les places d'accueil offertes par les mamans de jour.

**Tableau 3: Places d'accueil actuelles à Val-de-Travers**

	<b>2018</b>	<b>% LAE</b>
AEF - Couvet - Pré	31	79%
AEF - Couvet - Para	53	62%
AFJ - Couvet - Pré	12	31%
AFJ - Couvet - Para	8	9%
Couvet - Pré	43	109%
Couvet - Para	61	71%
AEF - Fleurier - Pré	18	29%
AEF - Fleurier - Para	28	35%
AFJ - Fleurier - Pré	23	37%
AFJ - Fleurier - Para	15	19%
Fleurier - Pré	41	67%
Fleurier - Para	43	54%
AEF - Môtiers - Pré	12	118%
AEF - Môtiers - Para	17	72%
AFJ - Môtiers - Pré	3	29%
AFJ - Môtiers - Para	2	8%
Môtiers - Pré	15	147%
Môtiers - Para	19	81%

Les conclusions qu'on peut tirer à ce stade sont les suivantes :

- Notre offre en places d'accueil reste de façon générale en-deçà de nos obligations en vertu de la LAE.
- Le village de Couvet a eu l'avantage d'un développement de places d'accueil bien supérieur au village de Fleurier, nous avons donc à Couvet de meilleurs taux de couverture qu'à Fleurier, mais il faut constater aussi que cette offre a suscité un net attrait pour la population, ce qui fait que nos structures sont complètes à ce jour.
- L'offre sur le village de Môtiers est proche des objectifs, mais ses défis d'organisation nous amèneront toutefois à suggérer quelques modifications, notamment pour permettre une augmentation des places parascolaires.
- Le village de Fleurier est en net retard, en ce qui concerne la mise à disposition de places d'accueil. On peut également constater que le nombre de places offertes par les mamans de jour s'est mieux développé sur Fleurier, principalement en raison de la faiblesse de l'offre mise à disposition par la Commune.

## **5. Accueil préscolaire sur deux sites**

Comme rappelé brièvement à la section 2, le Conseil général a démontré son intérêt pour le développement d'une offre préscolaire sur deux sites. Cette section présente les résultats des réflexions menées par le Conseil communal pour l'avenir des structures d'accueil préscolaires à Val-de-Travers. Dans un premier temps, les conclusions de l'étude menée par la maison d'architecture Serge Grard pour la création d'une structure dans l'enceinte du Centre sportif régional sont discutées et dans un second temps, les différentes options pour un second site sont présentées.

### **5.1. Structure d'accueil préscolaire au Centre sportif régional**

Dès le début de ses réflexions en 2016, le Conseil communal a considéré que la création de structures préscolaires centralisées offrirait de nombreux avantages, et a ainsi commencé l'étude de cette structure sur le site du Centre sportif régional :

- Libération d'environ 60 places d'accueil préscolaires sur les sites actuels de Môtiers, Fleurier et Couvet qui se trouvent dans ou à proximité des bâtiments scolaires, ce qui permettrait de continuer à développer le parascolaire dans ces mêmes lieux.
- Organisation propre du site préscolaire dont les horaires et le fonctionnement sont fort différents des sites parascolaires : les enfants du préscolaire viennent en continu sur la journée alors que les enfants du parascolaire font des passages sur le site, entrecoupés des demi-journées d'école.
- Occupation d'un site magnifique déjà en grande partie en mains communales : places de parc à proximité, cadre de verdure, espaces de jeux en extérieurs, grands volumes à moduler, etc.

La pré-étude de ce site préscolaire au Centre sportif est désormais terminée. Elle a porté sur 3 parties distinctes, les deux premières situées dans le corps du bâtiment du CSR, alors que la troisième partie se situe sur le garage actuel, situé au nord-ouest du CSR. Les trois parties ont été étudiées dans le but de répartir les enfants en trois groupes d'âge différents ainsi :

- Les « bébés » de 0 à 18 mois au 1er étage (25 places d'accueil)
- Les « moyens » de 18 à 36 mois sur l'annexe (31 places d'accueil)
- Les « grands » de 3 à 4 ans au 2<sup>ème</sup> étage (39 places d'accueil)

Ce projet permettrait donc la création de 95 places d'accueil préscolaire sur le site du Centre sportif à Couvet.

En marge des réflexions sur les différents groupes d'accueil préscolaires, ce projet a bien entendu considéré aussi les besoins du CSR en terme d'accueil de groupes d'adultes au restaurant, ainsi que ceux de l'ECAP. Une nouvelle structure serait ainsi offerte au CSR, avec une cuisine plus adaptée et une salle au 1er étage permettant l'accueil de 72 personnes. Les synergies entre la crèche et cette nouvelle salle ont été étudiées en détail, et tout en respectant les consignes de sécurité pour les deux structures, nous avons su trouver un bon équilibre de partage des infrastructures, notamment les chambres froides, endroits de stockage et la laverie. Le 2<sup>ème</sup> étage, quant à lui, offrira aussi, en plus des 39 places d'accueil préscolaire, une salle d'accueil polyvalente permettant au CSR d'accueillir 40 personnes, avec l'équipement nécessaire pour le passage des plats entre les deux étages.

L'étude menée par la maison Grard et ses partenaires nous a fourni, comme convenu, une estimation des prix de construction d'une telle structure, prix qui seront bien évidemment à répartir entre le service de la crèche communale et le Centre sportif, donc la copropriété avec l'ECAP, partenaire de ce projet.

Il est important de noter aussi que la construction de l'annexe au-dessus du garage actuel nous offre également la possibilité de reconstruire cette annexe et d'y ajouter quelques infrastructures comme une buvette qui pourrait bénéficier aux sociétés et autres groupes utilisant le terrain de sport du CSR.

La synthèse des coûts du projet est présentée dans les figures qui suivent, à commencer par les frais relatifs au bâtiment principal :

BATIMENT PRINCIPAL		m2	m3	Estim.		TTC
<b>Etage +2</b>						
Salle polyvalente restaurant		165	548	CHF/m2 2'500		411'475
Crèche		232	773	CHF/m2 2'700		626'400
		<b>397</b>	<b>1'321</b>		<b>CHF</b>	<b>1'037'875</b>
<b>Etage +1</b>						
Hall entrée + sanitaires		68	241	CHF/m2 1'800		122'400
Restaurant + cuisine + rang.		268	751	CHF/m2 3'200		857'920
Crèche		334	934	CHF/m2 2'400		800'880
		<b>670</b>	<b>1'926</b>		<b>CHF</b>	<b>1'781'200</b>
<b>Tot. Bâtiment principal</b>		<b>1'066</b>	<b>3'247</b>			

Figure 7: Coûts estimatifs - Bâtiment principal du CSR

L'analyse des coûts de construction du bâtiment principal laisse apparaître un coût de 2.8 millions de francs, *répartis* à raison de 1.6 million au service de la crèche et de 1.2 million au service du Centre sportif.

Poursuivant l'analyse sur l'annexe, on peut constater une augmentation significative du coût global, principalement *liée* au fait que la structure sur laquelle repose l'annexe actuelle n'est pas

en mesure d'accepter la construction d'un nouvel étage. Il est donc considéré une nouvelle construction, qui soit en mesure de tenir l'ensemble.

ANNEXE			Estim.		TTC	
<b>Etage +1</b>						
Annexe crèche yc passerelle	153	474	CHF/m2	3'400		520'200
Terrasse extérieure	151		CHF/m2	1'200		181'200
	<b>304</b>	<b>474</b>			<b>CHF</b>	<b>701'400</b>
<b>Rez-de-chaussée</b>						
Buvette	100	417	CHF/m2	3'000		300'000
Rangements sportifs	148	617	CHF/m2	2'500		370'000
Escalier extérieur	11	40	CHF/m2	1'600		17'600
	<b>259</b>	<b>1'074</b>			<b>CHF</b>	<b>687'760</b>
<b>Tot. Annexe</b>	<b>563</b>	<b>1'549</b>				
<b>Tot. Programme complet</b>						
	<b>1'629</b>	<b>4'796</b>	CHF/m2	2'577	<b>CHF</b>	<b>4'200'000</b>
			CHF/m3	876		
					<b>Ratio</b>	<b>arrondi TTC</b>

Figure 8: Coûts estimatifs - Annexe au CSR

Les coûts de l'annexe de 1.4 million de francs, répartis à 50% entre le service de la crèche et le CSR, portent donc le total du programme à 4.2 millions de francs.

## 5.2. Un second site préscolaire à Fleurier

Suivant les recommandations du Conseil général, le Conseil communal a considéré bon nombre de solutions pour un *second* site préscolaire dans la commune. C'est fort naturellement que le village de Fleurier est apparu comme la localisation de choix pour une seconde structure. Les raisons de ce choix sont les suivantes :

- Population de Fleurier similaire à celle de Couvet.
- L'offre en préscolaire, mais aussi en parascolaire sur Fleurier est bien inférieure comparée à Couvet, comme le démontrent les tableaux récapitulatifs des places d'accueil ; or Fleurier est appelé à absorber une part importante de l'augmentation démographique souhaitée.
- Les locaux de notre site de Fleurier ne nous permettent absolument aucune extension ; une solution pérenne et long-terme doit donc être trouvée en priorité pour Fleurier.
- Avec un premier site situé à Couvet et un second site situé à Fleurier, la distance des habitants à une structure préscolaire devient équilibrée, des Bayards à Noiraigue.

## 5.3. Solutions considérées

Deux directions différentes s'offraient au Conseil communal. La première consistait à reproduire le modèle « Temple 7 », un partenariat public-privé nous permettant d'accéder à des locaux entretenus par le privé, et de payer une location sans avoir à assumer les charges de propriétaire. Une petite dizaine de *solutions* potentielles ont été considérées sur le village de Fleurier. La quasi-totalité de ces options demandent d'importants travaux de rénovation ou de transformation, qui pourraient être réalisées par les propriétaires, voire par la Commune, moyennant des négociations de contrats ou de conventions de partenariat.

La seconde solution s'offrant au Conseil communal est de considérer la construction de nouvelles infrastructures. Plusieurs solutions ont été envisagées :



- La construction d'une nouvelle structure à côté de Barak, utilisant peut-être l'espace de l'ancien hangar des pompiers de Fleurier pourrait être considérée. De plus, un projet avait déjà été réalisé par les précédents chefs du DJE, qui pourrait servir de point de départ à une nouvelle construction. Les projets en cours de Barak ne sont toutefois pas tout à fait en ligne avec nos objectifs.
- Le hangar de l'entreprise TransN qui longe les voies de chemin de fer au fond de la place Longereuse aurait pu être intéressant. Les premières discussions avec la direction de TransN ont rapidement démontré que même si celle-ci pourrait considérer une entrée en matière, elle déconseille fortement l'utilisation de ce terrain pour une telle construction, située entre deux lignes de chemin de fer, et sur un terrain où l'exploitation ayant eu lieu pourrait occasionner des frais considérables pour un tel chantier
- Le collège de Longereuse est considéré comme un site potentiel intéressant pour l'installation de nouvelles structures, notamment par sa localisation, la proximité avec le collège primaire et une grande place de parc. Disposant de terrain communal autour du collège actuel, il représente une solution que le Conseil communal a souhaité explorer plus en détails.

Partant du principe qu'une nouvelle relation public-privé pour une structure d'accueil pourrait ne pas efficacement *desservir* les besoins du service, comme il a pu le constater dans les récentes collaborations de ce type, le Conseil communal a donc privilégié l'option d'une nouvelle construction, mais a souhaité étendre l'analyse des besoins aux autres services gravitant autour de la crèche comme le parascolaire, mais aussi autour de l'école comme les devoirs surveillés, la bibliothèque ou encore l'unité socio-éducative et de santé scolaire (USESS), comme le suggéraient certains groupes lors de la séance du Conseil général du 25 septembre 2017.

## 6. Accueil parascolaire

L'offre d'accueil parascolaire à Val-de-Travers a été présentée plus haut, les chiffres sont visibles sur le Tableau 3. On y lit que le village de Couvet est bien équipé en places d'accueil parascolaire, mais que ses structures sont bien remplies, conservant une tendance claire à l'augmentation. On y constate le même phénomène à Môtiers. A Fleurier, les structures sont pleines également, mais nous n'avons pas suffisamment de places d'accueil. La perspective de création d'un nouveau bâtiment sur Longereuse permettrait aussi d'y installer une structure parascolaire, répondant ainsi aux exigences cantonales, mais donnant au site de Fleurier un tout nouveau visage, avec des locaux conçus pour y installer un accueil extrafamilial, ce qui n'est absolument pas le cas dans la structure de Temple 7, utilisée actuellement et pour laquelle nous devons impérativement trouver une alternative à long terme.

Une différence évidente entre les besoins de la Commune en structures parascolaires et ceux en structures préscolaires réside clairement dans le lieu de scolarisation des élèves. Dès l'entrée à l'école, la fréquentation d'un site parascolaire centralisé n'est pas une option viable à long terme, puisqu'elle incite les parents à scolariser leurs enfants là où se trouvent les structures parascolaires. Le Conseil communal souhaite donc observer une politique différente en ce qui concerne l'accueil parascolaire. Il faut évidemment doter le village de Fleurier d'une structure proportionnelle à sa population, mais il faut aussi considérer l'introduction de parascolaires dans les collèges d'autres villages comme celui de Noiraigue. Il s'agit là d'une manière de contribuer au maintien de la vie dans les petits villages et de favoriser l'arrivée de nouveaux citoyens dans ces villages.

En marge du projet PRIMA, le Conseil communal envisage la création de nouvelles structures parascolaires, notamment à Noiraigue, puis, dans d'autres villages, selon le déploiement du projet.

## **7. Besoins externes aux structures d'accueil**

Comme mentionné précédemment, le Conseil communal a souhaité intégrer les autres services communaux à la réflexion, principalement ceux du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, afin de trouver les meilleures synergies possibles dans le cadre d'une construction nouvelle.

### **7.1. Cantine scolaire pour le Cycle 3**

L'organisation de notre cercle scolaire sur une région allant des Verrières à Noiraigue a été un sérieux défi pour les fondateurs du cercle. Des transports scolaires en nombre ont dû être installés pour permettre aux enfants d'aller à l'école, mais surtout de rentrer manger chez eux pour le repas de midi. Force est de constater que certains de ces enfants, domiciliés sur les hauts de nos villages, ne disposent que de très peu de temps pour partager un repas en famille. De plus, la rénovation du cycle 3, avec les classes à niveaux et les groupes, n'ont pas été d'ordre à simplifier la fabrication des horaires pour ces élèves scolarisés à Longereuse.

Cela fait des années que l'on parle de l'horaire continu au cycle 3, mais celui-ci ne pourrait être instauré sans un service de cantine scolaire digne de ce nom dans l'enceinte du collège de Longereuse. Le Conseil communal en est convaincu, la mise à disposition d'une véritable cantine scolaire pourrait simplifier la vie de bon nombre d'élèves domiciliés loin de l'école, leur diminuant le temps passé dans les transports scolaires et écourtant de ce fait leur journée d'école, et donc l'heure de rentrée en fin d'après-midi.

### **7.2. Bibliothèque scolaire et communale**

La commune de Val-de-Travers exploite aujourd'hui deux bibliothèques sur le village de Fleurier. La première, la bibliothèque publique, est située à la rue du Pasquier 10 ; la Commune y loue les locaux à un propriétaire privé. La seconde est située dans le collège de Longereuse ; il s'agit d'une bibliothèque scolaire, avec l'accès réservé aux élèves des années de scolarité 8H à 11H. Quant aux élèves Fleurisans des années 1H à 7H, ils ont le choix entre la bibliothèque publique du Pasquier et le passage mensuel du Bibliobus à Fleurier. La réflexion sur une nouvelle construction sur le site de Longereuse a naturellement conduit le Conseil communal à imaginer une bibliothèque unique et centralisée pour tous les Fleurisans, élèves de toutes années de scolarité, mais aussi pour les habitants. La mise en collaboration de nos deux bibliothèques pourrait indubitablement créer des synergies, améliorer la qualité du service, les horaires d'ouverture et la quantité d'ouvrages à disposition, mais également permettre l'économie d'un loyer payé à un propriétaire privé.

### **7.3. USESS**

L'unité socio-éducative et de santé scolaire pourrait elle aussi bénéficier de quelques locaux supplémentaires, notamment l'infirmerie scolaire. Située aujourd'hui au rez-de-chaussée du collège B8, celle-ci n'est pas véritablement située là où se trouve le plus grand nombre d'élèves. Il serait dès lors fort intéressant de pouvoir doter ce service des infrastructures dont il a besoin sur le site de Longereuse. En marge de l'infirmerie, les conseillers socio-éducatif et socio-pédagogique ont de plus en plus de cas à traiter, année après année, comme vous avez pu le lire dans le rapport de gestion 2017 du DJE. Des locaux supplémentaires situés dans un endroit commun pourraient grandement améliorer la marche et la cohésion au sein du service USESS

et surtout le doter des infrastructures dont il aura besoin durant les années à venir, considérant l'évolution de l'école et des besoins éducatifs de plus en plus particuliers de nos élèves.

#### **7.4. Salle de gymnastique**

En marge des nombreux problèmes d'horaires au collège de Longereuse, la situation des salles de gymnastique reste préoccupante. En effet, 10 classes de cycle 3 utilisent un transport scolaire pour se rendre au Centre sportif régional et y recevoir leur leçon de gymnastique. En plus, des classes de Fleurier se rendent régulièrement à Buttes, à nouveau, suite au manque de salles de gymnastique sur Fleurier.

La perspective de nouvelles infrastructures dans le complexe de Longereuse nous amène naturellement à considérer la construction d'une nouvelle halle de gymnastique. Toutefois, le Conseil communal en est convaincu, une organisation des classes repensée, laissant les élèves plus longtemps dans les villages, saurait apporter une première réponse à ce problème de salles de gymnastique, sans pour autant le résoudre totalement.

#### **7.5. Devoirs surveillés**

Les devoirs surveillés sont organisés et gérés par l'intermédiaire de la société Jardin Malin Sàrl, dont la Commune de Val-de-Travers reste l'actionnaire majoritaire et la principale source de revenus. Les leçons sont bien évidemment données dans les collèges, aujourd'hui dans ceux de Couvet et de Fleurier. La situation dans ces collèges est telle que ces classes de devoirs surveillés doivent se plier à de trop fréquents déménagements, année après année. La perspective de construction d'une nouvelle structure à Longereuse nous amène naturellement à imaginer un rapprochement des devoirs surveillés avec le parascolaire, puisqu'il s'agit des mêmes élèves ! Il paraît dès lors pertinent de considérer le besoin de deux classes de devoirs surveillés, localisées à deux pas d'une nouvelle structure parascolaire, optimisant ainsi les trajets des élèves, mais aussi ceux des éducateurs et éducatrices des structures d'accueil, qui en ont la responsabilité.

#### **7.6. Bureaux du DJE**

Les deux principaux services du DJE sont l'école et les structures d'accueil. Force est de constater que les trajets des collaborateurs du DJE entre Fleurier et ses bureaux actuels, rue des Collèges 3 à Couvet, sont nombreux, et que sa localisation n'est pas optimale. Dans l'optique de la construction d'une nouvelle structure sur le site de Longereuse, il paraît pertinent d'y déplacer aussi les bureaux du dicastère, améliorant ainsi la cohésion entre les services, rapprochant la direction d'école du dicastère, et lui donnant aussi l'opportunité d'une refonte globale de l'organisation de ses services. Ce rapprochement de services et ce partage de locaux entre école et accueil extrafamilial aurait toutefois l'effet de créer un lien d'appartenance durable de ces deux services au même dicastère et potentiellement empêcher d'autres distributions de services entre dicastères à l'avenir.

### **8. Avenir des structures avec vision globale et long terme**

Fort de l'état des lieux dressé tout au long de ce rapport et plutôt que se résoudre à chercher des solutions ponctuelles aux différents problèmes répertoriés de façon individuelle sur nos sites, le Conseil communal a défini sa vision globale et à long terme en prévoyant de doter notre commune et ses habitants d'infrastructures modernes et capables de soutenir son programme de législature ainsi que ses ambitions de croissance démographique.

La solution envisagée intègre deux sites d'accueil préscolaire nouveaux et à construire ; le premier au Centre sportif régional à Couvet et le second dans le complexe de Longereuse à Fleurier. En effet, il a été démontré que le village de Couvet a besoin de nouvelles structures. La création d'un site préscolaire permettant la vocation intégrale d'Edouard-Dubied 2 à de l'accueil parascolaire et à l'intégration des devoirs surveillés dans la structure. Il a aussi été démontré que Fleurier est en retard en matière de nombre de places d'accueil et que ses structures actuelles (Temple 7) ne peuvent pas être considérées comme viable à long terme. Partant de ce choix, ce chapitre vous informe sur l'évolution possible pour chacune de nos structures actuelles, documente le nombre de places préscolaires et parascolaires créées, et les positionne par rapport aux objectifs cantonaux (LAE).

### 8.1. Partie « Est » de Val-de-Travers

Nous l'avons vu, le site de Môtiers ne peut pas grandir et manque de places parascolaires puisqu'il intègre la crèche également. Avec l'installation d'une nouvelle structure préscolaire centralisée à Couvet voire à Fleurier, la crèche de Môtiers pourrait être amenée à disparaître. En conséquence, les locaux du 3<sup>ème</sup> étage deviendraient utilisables exclusivement pour du parascolaire, permettant ainsi de dépasser les objectifs cantonaux, de donner un peu de marge dans l'accueil des élèves môtisans, voire même de considérer le développement d'une offre en devoirs surveillés en collaboration avec Jardin Malin Sàrl, la demande étant réelle à Môtiers depuis quelque temps, demande à laquelle il nous est aujourd'hui impossible de répondre.

Le Tableau 6 présente la situation actuelle et les options futures du site de Môtiers.

Tableau 4: Evolution des places d'accueil à Môtiers

	2018	% LAE	Futur	% LAE
3ème étage - pré	12		0	
3ème étage - para			12	
Rez - para	17		17	
AEF - Môtiers - Pré	12	118%	0	-
AEF - Môtiers - Para	17	72%	29	123%
AFJ - Môtiers - Pré	3	29%	0	0%
AFJ - Môtiers - Para	2	8%	2	8%
Môtiers - Pré	15	147%	0	0%
Môtiers - Para	19	81%	31	132%

Aucune création de place n'est à envisager à Môtiers, puisque la disparition du préscolaire donnera suffisamment de places parascolaires pour largement dépasser les objectifs cantonaux (132%).

Comme mentionné plus haut, la totalité des places d'accueil préscolaires pour l'est de la Commune pourrait se trouver ainsi concentrée sur le nouveau site préscolaire du CSR. Comme présenté à la section 5.1, ce projet comprend 3 parties distinctes rappelées ici :

- 1<sup>er</sup> étage : 25 places d'accueil pour ~ Fr. 1'000'000 (+ Fr. 800'000 pour le CSR)
- 2<sup>ème</sup> étage : 39 places d'accueil pour ~ Fr. 600'000 (+ Fr. 400'000 pour le CSR)
- Annexe : 31 places d'accueil pour ~ Fr. 700'000 (+ Fr. 700'000 pour le CSR)

Au vu de la complexité de réaliser l'annexe, le Conseil communal propose de limiter la nouvelle structure au bâtiment principal, sachant toutefois qu'à l'avenir, si nous devons à nouveau nous trouver en pénurie de places d'accueil préscolaire, nous pourrions mettre en œuvre la partie annexe pour 31 places d'accueil supplémentaires.

Aussi, dans la perspective de l'arrivée d'entreprises dans la zone industrielle de La Léchère, d'éventuelles collaborations avec ces industriels pourraient nous amener à reconsidérer la construction de cette annexe, mais dans l'état actuel des choses, il est proposé de commencer la réalisation de cette nouvelle structure et donc la création de 64 places d'accueil préscolaires pour la somme de 2.8 millions de francs (répartie entre crèche et centre sportif).

En conséquence, le rez-de-chaussée du bâtiment Edouard-Dubied 2, qui abrite aujourd'hui notre structure préscolaire à Couvet, pourrait laisser sa place à une extension de l'offre parascolaire sur Couvet, mais il ne faut pas oublier les 20 places « para 2 » actuellement au CSR, celles-ci devraient aussi retourner sur Edouard-Dubied 2, il s'agira donc éventuellement de reconsidérer le contrat de bail du locataire utilisant le 3ème étage. Une utilisation de cet étage comme « para 2 », dans lequel on pourrait installer les devoirs surveillés aussi permettrait de convertir cet immeuble dans une vocation totalement parascolaire, mais surtout et aussi, d'améliorer grandement la collaboration entre le parascolaire et les devoirs surveillés, exploités par Jardin Malin Sàrl.

La situation du village de Noiraigue, dont les effectifs sont comptabilisés dans le Tableau 5 ci-dessous, doit aussi être réévaluée, et comme énoncé plus haut, l'importance de développer l'offre parascolaire à proximité des collèges se démontre totalement à Noiraigue, où la demande est constante et grandissante. Les prévisions montrées dans le Tableau 5 ci-dessous, considèrent donc l'ouverture d'un parascolaire à court terme à Noiraigue (été 2019), facilitant ainsi l'établissement de nouveaux citoyens à Noiraigue, et participant ainsi au maintien de la vie dans les petits villages du cercle scolaire du Val-de-Travers.

Finalement, le Conseil communal propose deux variantes à la réflexion. D'abord, une colonne 100% des objectifs LAE « LAE100 » propose une augmentation du nombre de places qui suffise à atteindre les objectifs cantonaux. Cette option est réalisable sans la construction de la structure au CSR, puisque l'utilisation du 3ème étage d'Edouard-Dubied 2 nous permettrait une augmentation du nombre de places parascolaires et préscolaires en considérant un regroupement « pré+para » au 1er étage. Ensuite, la colonne « MAX » considère la solution complète mentionnée plus haut, incluant la nouvelle structure au CSR ainsi que les 3 étages d'Edouard-Dubied 2.

**Tableau 5: Evolution des places d'accueil à l'est de la Commune**

	2018	% LAE	LAE100	% LAE	MAX	% LAE
Ed. Dubied 2 - pré	31		40			
Ed. Dubied 2 - para	33		50		80	
CSR - pré					64	
CSR - para	20		20			
Noiraigue - para			10		10	
AEF - Couvet - Pré	31	79%	40	81%	64	129%
AEF - Couvet - Para	53	62%	80	93%	90	105%
AFJ - Couvet - Pré	12	31%	15	30%	15	17%
AFJ - Couvet - Para	8	9%	8	9%	8	9%
Couvet - Pré	43	109%	55	111%	79	160%
Couvet - Para	61	71%	88	102%	98	114%

Comme la structure préscolaire est désormais une structure centralisée, le nombre de places calculé selon la LAE s'est vu modifié, puisque les enfants de Môtiers et de Boveresse sont désormais parties intégrantes des effectifs de ce secteur « est » de la commune. Pour les mêmes raisons, l'offre en mamans de jour préscolaire de Môtiers a aussi été incluse dans ce tableau.

## 8.2. Partie « Ouest » du Val-de-Travers

Considérant le concept d'un nouveau bâtiment dans le complexe de Longereuse, le Conseil communal voudrait construire les infrastructures qui permettent la création d'un préscolaire de 50 places, ainsi qu'un parascolaire de 60 places, dans le but d'offrir à Val-de-Travers des structures capables de subvenir aux augmentations de la demande en accueil des enfants à long terme.

En parallèle, les locaux situés à la rue du Temple 7 ne seraient plus utilisés ; il s'agira donc de ne pas renouveler le bail à loyer qui court jusqu'au mois de mars 2024. L'évolution des structures du village de Fleurier, servant également tout l'ouest du Val-de-Travers, peut être vue sur le Tableau 6 ci-dessous. La classe transformée en parascolaire 2 dans le « collège enfantine » de Temple 9 serait bien évidemment convertie en « para 1 », de telle sorte que les élèves fréquentant ce parascolaire soient scolarisés dans ce collège également.

D'autres parascolaires pourraient être envisagés à l'avenir, en marge de l'installation du programme PRIMA, voire selon les besoins identifiés dans ce secteur « ouest », mais pour l'heure, le Conseil communal est d'avis que la nouvelle structure parascolaire de 60 places sur Longereuse pourra répondre aux besoins à long terme. Surtout, elle permettra de dépasser largement les objectifs cantonaux sur la partie ouest de Val-de-Travers. Aussi, comme précédemment, une option « LAE100 » est présentée, celle-ci augmenterait le nombre de places de l'ouest de la région juste au niveau des objectifs cantonaux, alors que l'option MAX illustre la capacité maximum considérée. L'évolution de l'organisation des classes et des transports scolaires nous donnera plus d'information à l'horizon 2019-2020, pour considérer d'autres parascolaires dans les villages alentours.

Tableau 6: Evolution des places d'accueil à l'ouest de la Commune

	2018	% LAE	LAE100	% LAE	MAX	% LAE
Temple 7 - pré	18					
Temple 7 - para	11					
Temple 9 - para	17		17		17	
Longereuse pré			40		50	
Longereuse para			50		60	
Buttes - Para						
AEF - Fleurier - Pré	18	29%	40	65%	50	81%
AEF - Fleurier - Para	28	35%	67	84%	77	125%
AFJ - Fleurier - Pré	23	37%	23	37%	23	37%
AFJ - Fleurier - Para	15	19%	15	19%	15	24%
Fleurier - Pré	41	67%	63	102%	73	119%
Fleurier - Para	43	54%	82	103%	92	115%

Pour conclure cette section sur l'évolution du nombre de places d'accueil, le Tableau 7 ci-dessous résume l'évolution des places à l'échelle régionale, et démontre que Val-de-Travers aura, grâce à ces deux projets de construction, soit atteint les objectifs cantonaux, soit la capacité de les dépasser, conservant en plus des possibilités de nouvelles améliorations.

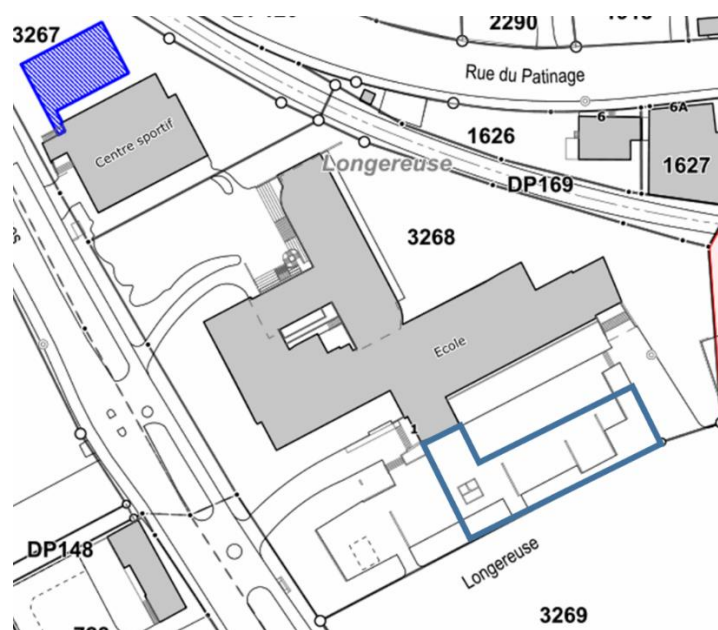
**Tableau 7: Evolution des places d'accueil sur tout le Val-de-Travers**

	2018	% LAE	LAE100	% LAE	MAX	% LAE
AEF - VDT - pré	61	55%	80	72%	114	115%
AEF - VDT - para	98	52%	176	93%	196	159%
AFJ - VDT - pré	38	34%	38	34%	38	38%
AFJ - VDT - para	25	13%	25	13%	25	20%
Val-de-Travers pré	99	89%	118	106%	152	154%
Val-de-Travers para	123	65%	201	106%	221	180%

## 9. Préconcept pour le nouveau complexe de Longereuse

### 9.1. Nouvelle aile au sud du collège - Plan

Le projet proposé consiste donc à faire construire une extension au collège de Longereuse, avec comme objectif l'intégration de tous les aspects décrits au chapitre 7. La Figure 9 ci-dessous présente la parcelle 3268 du cadastre de Fleurier, sur laquelle est sis le collège de Longereuse. La partie rectangulaire bleue au sud du collège représente l'extension considérée.



**Figure 9: Emplacement cible pour l'extension**

Cette disposition permettrait l'utilisation de l'entrée principale de Longereuse comme entrée dans la nouvelle aile également. Elle permettrait le maintien de l'accès est du collège, pour les élèves arrivant depuis la gare. Le préau actuel s'en trouverait fortement réduit, mais la zone subsistant entre les deux ailes deviendrait le nouveau préau pour les récréations des élèves du collège.

La surface de la place Longereuse ne serait pas réduite.

## 9.2. Nouvelle aile au sud du collège – Esquisse 3D

Sans avoir eu recours à un architecte, dans le but de préserver son crédit d'étude jusqu'à une validation stratégique par votre autorité, le Conseil communal vous propose toutefois, par l'intermédiaire de la Figure 10, une ébauche de représentation qui permette de visualiser un peu mieux le concept.



Figure 10: Esquisse 3D de la nouvelle aile

## 9.3. Préconcept : Rez-de-chaussée

En considérant que l'accès principal du collège deviendrait aussi celui de la nouvelle structure, on propose ici un exemple de réalisation de cet étage avec les réflexions suivantes :

- Une structure préscolaire avec un accès indépendant, situé au niveau de la place Longereuse, au sud-est de la nouvelle aile, offrant un accès facile en voiture aux parents, ainsi qu'un accès sécurisé vers la gare, à savoir le chemin de l'école. Une crèche située à plain-pied est une condition sine qua non pour la construction d'une nouvelle structure comme celle-ci.
- Une cantine scolaire d'environ 220 m<sup>2</sup> placée à proximité de l'entrée. On considère entre 1.5 et 2 m<sup>2</sup> par place assise, considérant environ 350 élèves de cycle 3 à Longereuse, 80 sont domiciliés à Fleurier, 250 sont domiciliés dans un rayon de 5 kilomètres. Avec 120 places en cantine, on considère qu'il s'agit d'une dimension suffisante et appropriée à nos effectifs.
- Une cuisine pouvant être partagées entre la cantine et les structures d'accueil.
- La création d'un escalier permettant l'accès au nouveau préau, entre les deux ailes du bâtiment, depuis le hall d'entrée du collège.



#### **9.4. Préconcept : 1<sup>er</sup> étage**

Dans le collège actuel, la bibliothèque scolaire est située au 1<sup>er</sup> étage. Elle n'est accessible que lorsque le collège est ouvert. L'objectif de rassembler les bibliothèques scolaire et publique nous guide donc vers une extension de cette bibliothèque au-dessus du hall d'entrée, avec deux possibilités d'accès :

- Par le collège, pour les classes, lorsque le collège est ouvert.
- Par la nouvelle aile, pour le public, notamment lorsque le collège est fermé, mais que la bibliothèque doit être accessible.
- Le parascolaire situé au-dessus du préscolaire, partage la même entrée indépendante.
- On trouverait aussi à cet étage la nouvelle infirmerie scolaire, quelques bureaux à distribuer entre les services d'USESS, mais aussi et surtout deux classes pour les devoirs surveillés, en proximité directe avec le parascolaire pour une collaboration optimale.

#### **9.5. Préconcept : 2<sup>ème</sup> étage**

Avec un accès couvert reliant, à cet étage, l'aile principale du collège, les nouveaux bureaux du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement pourraient trouver une place intéressante au centre des différents services, améliorant ainsi la communication avec une proximité nettement améliorée, mais surtout, offrant des possibilités de réorganiser quelques peu les services, considérant aussi le secrétariat de l'école, le service de conciergerie, les intendants de crèche, etc.

Au-dessus du parascolaire, on pourrait imaginer un espace vert qui pourrait devenir un endroit totalement sécurisé pour des sorties avec les enfants des structures d'accueil, qui ne remplaceront certainement pas les balades à l'extérieur, mais qui pourront offrir une alternative à ces dernières. Aussi, cet espace pourrait être utilisé pour une nouvelle extension du nombre de places d'accueil, si nous devons en voir la nécessité à l'avenir.

Il est important de noter que ce préconcept ne satisfait pas le besoin d'une salle de gymnastique supplémentaire énoncé à la section 7.4. Les acteurs impliqués dans les prochaines étapes de réalisation de ce projet ne manqueront certainement pas de créativité et nous proposeront sans doute des réalisations qui, peut-être, nous permettront de satisfaire la totalité des besoins exprimés à la section 7, y compris celui d'une salle de gymnastique supplémentaire.

### **10. Prochaines étapes**

Dans le cas d'une validation stratégique de cette vision d'avenir par le Conseil général, les étapes qui devront être considérées pour aller de l'avant avec la réalisation de ces développements majeurs sont précisés dans cette section.

#### **10.1. Crédits d'étude**

En ce qui concerne la structure d'accueil au CSR, aucun crédit complémentaire ne devrait être demandé, puisque les plans en notre possession nous permettraient de procéder au dépôt de plans. Pour ce qui est du projet de Longereuse, le Conseil communal pourrait, en cas de validation, revenir vers votre autorité lors d'une prochaine séance, a priori cet automne, avec une demande de crédit permettant de lancer un concours architectural.

D'abord, un cahier des charges détaillé serait élaboré, il serait ensuite envoyé aux candidats, dans le but de recueillir un maximum de concepts, et de leur opposer le préconception imaginé dans ce rapport.

## **10.2. Crédits de construction**

A la suite du concours d'architecture pour le projet de Longereuse, et pour autant que la pertinence de celui-ci soit confirmée, le Conseil communal devrait solliciter un crédit de construction pour cette étape de développement des structures du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement. On peut imaginer qu'après une phase de 6 à 12 mois de pré-étude, on puisse procéder à une telle demande, d'ici l'été ou la fin 2019.

Un crédit de construction devrait être sollicité pour engager les travaux de transformation de la nouvelle structure d'accueil préscolaire au Centre sportif régional.

## **10.3. Mesures transitoires**

Comme expliqué plus haut, nos structures d'accueil sont aujourd'hui arrivées très proches de la saturation, et nous allons rapidement nous trouver dans la situation où même de nouveaux engagements de personnel ne nous permettront pas d'accepter de nouveaux enfants dans nos structures. Il s'agira dès lors de considérer des mesures transitoires pour éviter tant bien que mal d'arriver dans une situation de refus d'accueil.

A Couvet, une réorganisation extrêmement peu coûteuse de la structure sise au CSR nous donnera une nouvelle bouffée d'oxygène pour la rentrée du mois d'août 2018 et, espérons-le, pour la fin de l'année 2018.

Dès le moment où commenceraient les travaux dans l'enceinte du CSR, il s'agirait de relocaliser cette structure parascolaire. Une possibilité réside dans la résiliation du bail à loyer de l'entreprise sise au troisième étage de notre structure d'accueil à la rue Edouard-Dubied 2.

Donnant suffisamment de temps à cette entreprise pour se reloger, nous pourrions ainsi déménager ce parascolaire dans le bâtiment qui lui est destiné quoi qu'il en soit. Ce bâtiment nous offrirait suffisamment de places pour héberger nos structures actuelles, et à l'issue des travaux, le déménagement du préscolaire libérerait ainsi les surfaces pour de nouvelles places parascolaires, ainsi que des locaux pour les devoirs surveillés qui pourraient ainsi intégrer le parascolaire pour une meilleure collaboration et une sécurité grandement améliorée.

Dans le cas où l'espace du troisième étage était investi avant même que la construction de la nouvelle structure du CSR ne débute, permettant de retarder celle-ci au profit du projet de Longereuse, alors il s'agira de trouver une autre alternative pour reloger les 20 para 2 pendant les travaux.

Le cas de Fleurier est moins évident puisque la pénurie de places est bien présente. Une solution envisagée par le Conseil communal pour la rentrée d'août 2018 est de délocaliser les tables de midi du parascolaire 2. En effet, c'est véritablement à midi que la majorité des parents demandent de l'accueil pour leurs enfants. Une solution pourrait être rapidement mise en œuvre, exploitant des synergies avec l'EMS des Sugits, dont la direction s'est dite intéressée à tester un concept de collaboration intergénérationnelle entre ses résidents et nos enfants en âge « para 2 » (années de scolarité 5H à 8H). Une seconde extension provisoire possible réside dans l'utilisation d'une nouvelle salle de classe dans le collège « enfantine ». Classe qui est laissée vacante pour l'année scolaire 2018-2019, mais sans aucune garantie qu'elle ne le soit de façon pérenne. D'autres mesures transitoires devront probablement être trouvées jusqu'à ce

que l'éventuelle nouvelle structure de Longereuse soit en fonction, il s'agira d'analyser les besoins au fur et à mesure et de leur trouver des solutions acceptables dans l'intervalle.

#### **10.4. Considérations économiques**

Comme il l'a été imaginé dans ce préconcept, le projet de Longereuse comporte trois étages avec un total d'environ 7'000 m<sup>3</sup> à construire. Selon les recommandations de la SIA, nous pouvons évaluer de façon extrêmement approximative le coût d'une telle réalisation. Avec un prix au mètre cube variant entre 700 et 1'000 francs, on peut estimer le total des coûts entre 5 et 7 millions de francs.

Pour mémoire, le projet du CSR a été devisé par la société d'architecture Grard à 2.8 millions, considérant uniquement le bâtiment principal. On peut donc en conclure qu'il s'agirait d'un investissement avoisinant les 10 millions de francs qu'il faudrait considérer pour construire ces nouvelles infrastructures.

Il s'agira aussi de considérer les économies potentielles du loyer de la structure de Temple 7, qui correspond à 48'000 francs par année, mais aussi celle de la bibliothèque du Pasquier pour 12'000 francs par an. Aussi, la disparition des revenus liés au contrat de bail du 3<sup>ème</sup> étage sera-t-elle à prendre en compte.

Avec un accroissement du nombre de places dans nos structures passant de 159 à un potentiel de 310, on doit aussi considérer un nombre proportionnel d'engagements de personnel. Rappelons qu'aujourd'hui, la crèche communale emploie une cinquantaine de collaborateurs pour un total de 26.2 EPT et un budget de salaires avoisinant les 2 millions de francs.

Autrement calculé, on peut aussi quantifier le coût d'une place d'accueil pour la Commune à environ 9'000 francs par place chaque année. Il faut ainsi être conscient qu'en plus des coûts relatifs à la construction de ces nouveaux bâtiments, un rapide calcul du coût de l'accueil pour la Commune, pour ce potentiel de 150 places d'accueil supplémentaires, avoisine les 1.4 million de francs, part communale incluse.

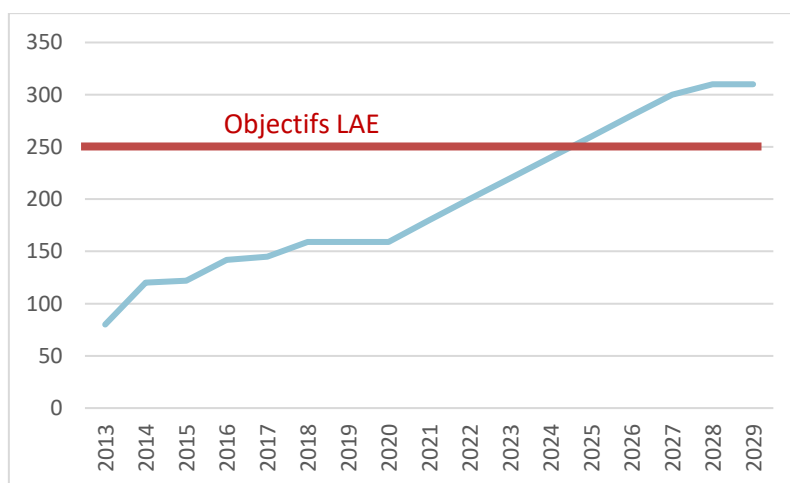
Pour une meilleure compréhension des conséquences d'un tel investissement, les comptes 2017 de la fonctionnelle 5451 (crèches et garderies) ont été transformés en un budget prévisionnel jusqu'à remplissage complet des nouvelles infrastructures, incluant les frais financiers liés à l'investissement. Aussi, les dépenses en biens services et marchandises ont été évaluées, en considérant un remplissage progressif des places d'accueil, année après année de même que le budget des salaires ainsi que toutes les autres dépenses habituelles.

Le

présente ce résumé des coûts estimatifs, alors que la Figure 11 montre l'évolution historique et prévue du nombre de places d'accueil utilisées, la ligne rouge rappelant les objectifs fixés par la LAE. Les coûts présentés ici ont été évalués en imaginant la construction des deux projets discutés dans ce rapport, celui du CSR et celui de Longereuse. Des priorités devront être mises, et les choix qui seront faits permettront bien entendu de contrôler ces chiffres à la baisse.

**Tableau 8: Simulation des coûts des nouvelles structures**

	Comptes	Budgets				
	Années: Places:	2017	2021	2025	2028	2029
	145	180	260	310	310	
Charges de personnel	1'920'000.00	2'383'448.00	3'442'759.00	4'104'828.00	4'104'828.00	
Loyers (Temple 7)	48'150.00	-	-	-	-	
Amortissements & Charges financières	-	343'000.00	343'000.00	343'000.00	343'000.00	
Conciergerie	146'000.00	355'695.00	355'695.00	355'695.00	355'695.00	
Charges d'exploitations diverses	637'100.00	697'000.00	864'000.00	986'500.00	986'500.00	
Part parents	-895'000.00	-1'111'034.00	-1'604'828.00	-1'913'448.00	-1'913'448.00	
Part Commune	-957'000.00	-1'188'000.00	-1'716'000.00	-2'046'000.00	-2'046'000.00	
Subventions canton	-552'000.00	-685'241.00	-989'793.00	-1'180'138.00	-1'180'138.00	
Subvention cantonale création	-	-70'000.00	-40'000.00	-20'000.00	-	
Déficit structurel crèche (5451)	321'650.00	724'868.00	654'833.00	630'437.00	650'437.00	
Facture communale	1'278'650.00	1'912'868.00	2'370'833.00	2'676'437.00	2'696'437.00	
Augmentation par rapport à C2017	-	634'218.00	1'092'183.00	1'397'787.00	1'417'787.00	
Coût total par place	8'818	10'627	9'119	8'634	8'698	



**Figure 11 : Evolution des places d'accueil**

Pour une compréhension des enjeux financiers, la lecture de deux paramètres est intéressante. Tout d'abord celui du coût de la place d'accueil. On voit qu'en 2017, sur la base de nos comptes, le coût total d'une place d'accueil dans nos structures est de 8'800 francs (courbe bleue de la Figure 12). La construction des deux nouvelles structures aurait pour effet d'augmenter ce coût à leur mise en service à 10'600 francs, alors qu'avec l'utilisation des places nouvellement créées au fil des ans, ce coût par place redescendra progressivement.

Le second paramètre est celui du coût net total pour la Commune (facture communale, courbe rouge sur la Figure 12), incluant le coût de la crèche additionné de la part communale. En 2017, la facture communale a été de 1'278'650 francs. A la mise en service des nouvelles structures en 2021, une augmentation de charges de 634'000 francs serait à envisager ; elle continuerait d'augmenter ensuite avec l'utilisation des places au fil des ans selon le graphique de la Figure 12 et les chiffres du

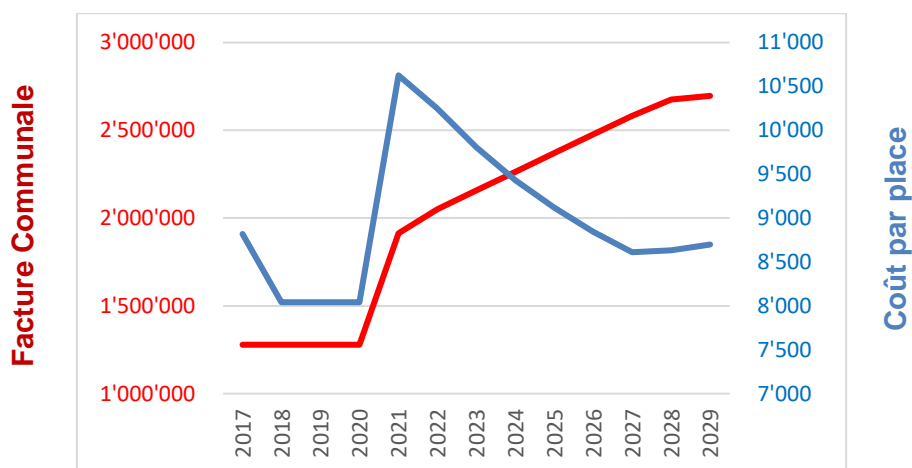


Figure 12: Facture communale et coût d'une place

Il faut aussi se souvenir que l'entier de l'investissement a été comptabilisé aux dépens de la crèche, alors que d'autres services bénéficieraient aussi de nouvelles infrastructures, notamment le CSR qui serait doté de deux nouvelles salles permettant de réaliser des locations, la bibliothèque, dont l'économie de loyer n'a pas été considérée, mais aussi l'école et les devoirs surveillés. Même si quelques imputations internes permettraient de diminuer la facture de l'accueil, ces frais resteraient toutefois en majorité à la charge de la commune.

### 10.5. Considérations régionales

Les recommandations émises par la LAE nous suggèrent de considérer notre offre en places d'accueil de façon régionale, et même si les communes voisines et amies de La Côte-aux-Fées et des Verrières sont, sur le principe, responsables de l'accueil de leurs enfants, la vision globale en lien avec le cercle scolaire doit rester notre priorité. Si d'aventure nous devions un jour étendre nos services à une offre parascolaire dans l'une ou l'autre de ces communes alliées, il deviendrait alors nécessaire de revoir la convention du cercle scolaire du Val-de-Travers pour y inclure aussi la refacturation des services d'accueil en plus des services de l'école. En ce qui concerne l'accueil préscolaire, les structures proposées dans ce rapport profiteront aussi aux habitants desdites communes, qui en assumeront bien entendu les parts communales comme c'est le cas aujourd'hui.

## 11. Questions stratégiques

En marge de la validation globale de cette vision du Conseil communal, un certain nombre de questions stratégiques sont posées ici, pour faciliter la réflexion dans les groupes et susciter une prise de position.

### 11.1. Augmentation des places d'accueil à l'avenir ?

D'abord, il faut savoir que même si le canton de Neuchâtel s'est fixé des objectifs en termes de taux de couverture, il n'y a absolument aucune obligation pour les communes de s'imposer ces mêmes objectifs. Il s'agit uniquement d'une forte incitation de l'Etat vers les communes, puisqu'elles seules peuvent atteindre leurs propres objectifs. Nous l'avons vu, Val-de-Travers est à ce jour au-dessous de ces objectifs et ce rapport l'a démontré, nos structures d'accueil sont aujourd'hui dans une situation tentant de suivre une demande grandissante avec des infrastructures qui ne le permettent pas.

Les solutions proposées dans ce rapport permettraient d'inverser la situation et de doter la Commune d'infrastructures lui permettant de décider à l'avenir, au moment où elle constatera une demande accrue, dans quelle mesure elle souhaite augmenter son nombre de places d'accueil, sans avoir à se demander comment le faire. La structure des coûts présentée au

démontre que l'investissement à réaliser pour atteindre cette situation occasionnerait des charges structurelles additionnelles et pérennes pour la Commune d'environ 634'000 francs dès la mise en service des deux nouvelles infrastructures en 2021, avec une augmentation faible du nombre de places d'accueil en cette première année d'exploitation des nouvelles structures (+20).

Si votre autorité décidait de renoncer à de nouvelles constructions, et de se limiter à l'offre actuelle en places d'accueil, il s'agirait alors d'admettre que l'accueil de certains enfants soit refusé, et surtout de mettre en place une politique stricte de sélection des enfants accueillis, qui soit en respect total des règles et priorités d'admission, afin de pouvoir garantir que les places reviennent à ceux qui en ont le plus besoin.

Si au contraire, le législatif souhaite que la situation d'aujourd'hui soit reconsidérée, alors le projet d'avenir qui vous est proposé laissera le choix aux législatures qui suivront, de continuer à augmenter le nombre de places d'accueil pour atteindre les objectifs fixés par le canton, de s'y tenir si souhaité, voire de les dépasser avec des infrastructures dimensionnées en conséquence et prêtes pour de nombreuses augmentations de places successives avec les coûts y relatifs.

## **11.2. Crèches et parascolaires : une mission publique ou privée ?**

Ce rapport part du principe qu'il est du ressort de la collectivité de développer une offre en structures d'accueil. Mais la question doit se poser : est-ce bien son rôle ? Devons-nous délibérément imposer à notre population de nouvelles charges structurelles pour que l'accueil puisse se développer, pour que les parents de demain trouvent des solutions adaptées à leurs besoins ? On pourrait tout à fait considérer qu'avec le travail effectué jusqu'à ce jour par les Conseils communaux successifs depuis la fusion, la collectivité a rempli sa mission de fort belle façon, et qu'elle pourrait raisonnablement transférer ce « business » à des sociétés privées. Voici quelques éléments de réflexion à ce propos :

- Une structure préscolaire peut être rentable, avec des conditions d'emploi décentes, mais seulement pour des structures de tailles suffisantes (on parle d'au minimum 30 à 40 places pour qu'une structure préscolaire soit rentable).
- Une structure parascolaire est difficile à rentabiliser si l'on souhaite garantir des conditions d'emploi raisonnables aux employés ; on parle de structures à 50 ou 60 places pour espérer trouver l'équilibre. La raison réside dans le fait que les élèves vont à l'école, ne fréquentent pas les structures de façon régulière, que les mercredis et les vendredis après-midi n'intéressent personne, et que les matins ne sont pleinement fréquentés qu'en début d'année, puis ont tendance à se vider au fil de l'année scolaire.
- Une structure d'accueil subventionnée n'a pas le droit de faire du bénéfice ! Ou si elle en fait, elle doit le restituer à la collectivité ! Difficile ainsi de motiver de jeunes entrepreneurs à jouer ce rôle.
- Les directrices de structures privées dans le canton arrivent tant bien que mal à dégager leurs salaires, mais ces derniers n'égalent de loin pas ce qu'ils sont dans la fonction publique. Il en est de même pour les collaborateurs, qui trouveront, en règle générale,

de meilleures conditions de travail dans le public que dans le privé.

Le Conseil communal pense qu'en agrandissant la structure comme il le propose, des économies d'échelles pourront être réalisées. On peut tout à fait concevoir qu'à partir du moment où les repas de la crèche nous coûteront près d'un demi-million de francs par année, il faudra peut-être considérer un autre modèle que celui qui est en place aujourd'hui, même s'il fonctionne extrêmement bien. Il en ira de même pour bien d'autres centres de coûts ; il s'agira de continuer ces optimisations et d'exploiter les synergies pour faire diminuer les coûts.

## 12. Vision du Conseil communal

Cette section résume la vision du Conseil communal en relation avec les différentes solutions proposées dans ce rapport et y apporte sa priorisation avec les explications correspondantes.

Partant du constat que le village de Fleurier est celui présentant les défis les plus grands au niveau de ses structures d'accueil et scolaires, le Conseil communal attribue au projet de Longereuse une priorité plus élevée qu'à celui du Centre sportif régional. La liste ci-dessous, classée selon un ordre chronologique, donne aussi quelques informations quant aux délais de réalisation imaginés :

1. Ouverture d'une structure parascolaire à Noiraigue à l'horizon de la rentrée scolaire 2019.
2. Conversion du bâtiment Edouard-Dubied 2 à Couvet en une structure totalement dévolue à l'accueil extrafamilial, y compris son troisième étage et donc résiliation du bail à loyer de l'entreprise installée. Cette option permettrait, si elle était réalisée à court terme, de retarder le projet de construction au CSR sans toutefois risquer un manque de places sur Couvet. Par contre, l'utilisation au préalable du 3<sup>ème</sup> étage ne permettrait probablement plus, au moment de la construction au CSR, d'y reloger les 20 places de parascolaire qui y seront toujours installées. Une solution temporaire alternative devra être considérée.
3. Construction d'une extension au collège de Longereuse incluant une cantine pour les élèves du cycle 3, une bibliothèque scolaire et publique, les bureaux du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, une structure préscolaire de 50 places, une structure parascolaire de 60 places, des locaux pour les services d'USESS, deux classes de cours pour les devoirs surveillés et idéalement une salle de gymnastique. Objectif rentrée scolaire 2021.
4. Résiliation en temps opportun, voire anticipée, des baux à loyer de Temple 7 et Pasquier 10 à Fleurier.
5. Augmentation progressive du nombre de places d'accueil à Longereuse selon l'évolution de la demande et maîtrise des coûts selon l'évolution des finances communales.
6. Construction d'un site préscolaire au Centre sportif régional permettant la création de 64 places d'accueil, limité aux deux étages situés dans l'enceinte du bâtiment principal et offrant aussi de nouvelles salles et espaces de location au CSR.
7. Conversion finale du bâtiment Edouard-Dubied 2 à Couvet en une structure totalement dévolue à l'accueil parascolaire avec intégration des devoirs surveillés.

Ce séquençage des constructions et des agrandissements de nos structures aurait le mérite de diminuer l'investissement original, puisque seul le projet de Longereuse demanderait à être réalisé

dans un premier temps. Au lieu des 634'000 francs de charges additionnelles à la mise en service des nouvelles structures en 2021, comme expliqué au paragraphe 10.4, cette première étape limiterait ces charges à moins de 500'000 francs par an. Ce projet permettrait tout de même l'augmentation du nombre de places d'accueil jusqu'à atteindre les objectifs cantonaux. La construction de la structure du CSR pourra être remise à des temps ultérieurs, en fonction de l'évolution des besoins.

### **13. Conclusions**

Le présent rapport propose des solutions à long terme aux nombreux défis que rencontrent les services du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement. Grâce aux nouvelles infrastructures envisagées, l'école pourrait disposer des infrastructures indispensables à son essor, une nouvelle bibliothèque verrait le jour et le village de Fleurier serait doté d'un accueil extrafamilial approprié.

Avec la priorisation proposée par le Conseil communal, ce premier investissement sur le projet de Longereuse augmenterait les charges communales d'environ un demi-million de francs à sa mise en œuvre. Le Centre sportif régional recevrait, à l'avenir et si les besoins en places additionnelles devaient se confirmer, un nouveau souffle ainsi qu'une vocation supplémentaire. Finalement, nos structures d'accueil se trouveront dans une situation bien plus confortable pour réagir à la demande future des parents. Cette vision stratégique donnera un signal fort à la population : celui de préparer la Commune pour l'avenir tout en laissant aux législatures prochaines, le loisir de décider de nouvelles augmentations du nombre de places d'accueil sans avoir à en créer les infrastructures à Fleurier, et avec un projet prêt à être mis en œuvre à Couvet.

Il est donc demandé au Conseil général de se positionner sur les questions stratégiques énoncées au paragraphe 11, de valider la proposition ainsi que la priorisation du Conseil communal résumées à la section 12 et donc sa vision à long terme sur l'avenir des infrastructures scolaires et d'accueil de Val-de-Travers.

Vous remerciant de votre attention à ce long rapport, et dans l'espoir que vous pourrez adhérer à notre vision et à nos projets pour Val-de-Travers, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
LE PRÉSIDENT :                      LE CHANCELIER :

Christian Mermet

Alexis Boillat